

Commune de Magnières
Compte rendu de la réunion du conseil municipal
Séance du jeudi 3 décembre 2020

Etaient présents : AUBERT Sylvain - BABEL Edouard - CUNY Christian - DUPALUT Michel - HINSINGER Claude-Alix - JACQUOT Pascal - MARCHAL Bruno - PERRON Germaine - SCHUHMACHER Bertrand - TESOVIC Milos

Etait excusée : GEIGER Chloé

Monsieur AUBERT Sylvain a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération : approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 octobre 2020

Les membres du conseil municipal n'émettent aucune remarque sur le compte-rendu, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération : analyse des offres et attribution du marché public de travaux portant sur la fourniture et la pose d'une tyrolienne de loisirs

Monsieur le Maire rappelle la délibération adoptée lors de la séance du 29/10/2020 par laquelle le conseil municipal acceptait de consulter des entreprises pour l'installation d'une tyrolienne au parc de jeux. Le montant estimé du marché s'élève à 7000 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que cet équipement pourra être subventionné par le Contrat Territoires Solidaires 2016-2021 du Département de Meurthe et Moselle au titre de l'« appui aux projets des territoires » d'une part et au titre de l'enveloppe « soutien aux communes fragiles » à solliciter avant le 31/12/2020 d'autre part.

Monsieur le Maire et messieurs les adjoints présentent les 4 offres reçues. Après analyse, une offre est jugée inacceptable en raison de sa valeur proche du double de l'estimation.

Statuant sur la valeur technique des 3 offres restantes, le conseil municipal écarte le bois et retient l'acier galvanisé comme matériau pour la durée d'utilisation qu'il garantit.

Statuant sur le critère prix, le conseil municipal retient l'offre la plus proche de l'estimation.

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 29/10/2020,

Considérant que ce marché public est d'une valeur estimée supérieure à 4000 € HT,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ATTRIBUE** le marché à la société SACD dont l'offre est jugée la plus économiquement avantageuse au regard des critères retenus ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce afférente à ce marché public.

Délibération : analyse des offres et attribution du marché public de travaux portant sur la fourniture et la pose d'un columbarium au cimetière municipal

Monsieur le Maire rappelle la délibération adoptée lors de la séance du 29/10/2020 par laquelle le conseil municipal acceptait de consulter des entreprises pour l'installation d'un columbarium au cimetière municipal. Le montant estimé du marché s'élève à 8000 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que cet équipement pourra être subventionné par le Contrat Territoires Solidaires du Département de Meurthe et Moselle au titre de l'enveloppe « communes fragiles », à solliciter avant le 31/12/2020.

Monsieur le Maire et messieurs les adjoints présentent les offres reçues.

Après analyse, statuant sur la valeur technique des offres, le conseil municipal retient l'offre modulaire proposant le plus grand nombre de cases, soit 9.

Statuant sur le critère prix, le conseil municipal classe les offres selon le prix unitaire de la case.

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 29/10/2020,

Considérant que ce marché public est d'une valeur supérieure à 4000 € HT,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ATTRIBUE** le marché à la société DE PEDRINI dont l'offre est jugée la plus économiquement avantageuse au regard des critères retenus ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce afférente à ce marché public.

Délibération : subventions pour travaux et équipements communaux

M. le Maire rappelle au conseil les délibérations de la séance du 29/10/2020 portant sur des travaux de voirie comportant une dimension de mise en accessibilité et/ou de sécurisation pour les usagers (travaux rue de la Barre) pour une valeur de 6000 € HT et la pose de grilles au bloc sanitaire foot pour une valeur de 1075 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Territoires Solidaires « soutien aux communes fragiles » pour ces 2 projets ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce afférente à ces marchés publics.

Délibération : attribution du marché public de prestations de services pour le nettoyage des parties communes de la Maison de Santé communale

M. le maire rappelle aux membres du conseil municipal le fonctionnement actuel de l'entretien des locaux de la MDS.

M. le maire rappelle le débat tenu en séance par le conseil municipal le 21/09/2020 à l'issue duquel M. le Maire demanderait la résiliation du contrat PRO IMPEC à compter du 1er novembre 2020.

M. le maire présente aux membres du conseil municipal les propositions et les conditions financières et techniques des entreprises.

Il propose de retenir l'entreprise ELIOR Services pour l'entretien des différents locaux communs de la Maison de Santé pour une durée de 2 années, renouvelable 2 fois 1 an pour un montant de 730 € HT / mois à compter du 1^{er} janvier 2021.

Vu le code de la commande publique,

Considérant que la valeur du besoin est supérieure à 4000 € HT,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ATTRIBUE** le marché à la société ELIOR SERVICES dont l'offre est jugée la plus économiquement avantageuse ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce afférente à ce marché public.

Délibération : création d'une commission municipale « finances »

M. le Maire la demande formulée lors de la séance du conseil municipal du 29/10/2020 de créer une commission municipale permanente « finances ».

M. le Maire propose au conseil de créer cette commission qui aura pour objet d'établir un état des lieux des finances communales, de formuler des orientations budgétaires et financières pour toute la durée du mandat et de préparer les différentes délibérations du conseil municipal ayant un caractère budgétaire et financier.

Vu l'[article L.2121-22 du CGCT](#),

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de créer une commission municipale « finances » ;
- **DESIGNE** les membres suivants : MM. AUBERT, BABEL, CUNY et TESOVIC.

Information : réflexion sur le projet « salle des fêtes » et sur le devenir du presbytère

M. le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une réunion publique s'était tenue à la fin du mandat précédent à propos de la salle des fêtes. A l'époque la maison adjacente à la Maison pour Tous était en vente et la question se posait pour la commune de faire valoir son droit de préemption en vue d'un projet de nouvelle salle des fêtes.

M. le Maire rappelle qu'à l'issue de cette réunion publique, la commune n'avait pas poursuivi dans cette voie car les habitants du voisinage ne souhaitaient pas une salle importante en raison notamment des nuisances pouvant être occasionnées.

M. le Maire rappelle néanmoins que la salle actuelle est obsolète, peu pratique et son agencement non conforme au regard de la réglementation sanitaire des locaux accueillant un service de restauration scolaire.

M. le Maire informe le conseil municipal que le presbytère est désormais inoccupé et que son devenir doit être envisagé au cours du présent mandat. Sa réhabilitation en vue de créer des logements communaux dans le cadre de la politique « habitat » de la commune, en lien avec le PLUi-H, est évoquée par le conseil.

Le conseil souhaite donc que ces deux projets puissent être réfléchis ensemble dans le cadre d'une même opération et invite M. le Maire à prendre l'avis du [Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Meurthe et Moselle](#) (CAUE) avant de lancer des démarches.

De son côté, la commission municipale « finances » nouvellement créée devra étudier rapidement les conditions de faisabilité d'une telle opération.

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire fait part aux membres du conseil des remerciements adressés par l'association Amis de la Source de Montfort pour la subvention allouée.

Il est demandé à M. le Maire s'il est prévu prochainement la désignation des membres de la commune de Magnières dans les commissions de la CCTLB, notamment la commission Habitat.

Séance levée à 23h45.